



Yaoundé, le

Décision N° 000000 /MINAC/SG/DAG/SDBMM/SMAR/2026 du 12 JAN 2026

Portant attribution du Marché N°00001 /M/MINAC/SG/DAG/SDBMM/SM/2026 passé suivant l'autorisation de gré à gré N 6831-25/N/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/CE4/FJ du 22 Septembre 2025 pour le projet de recrutement d'un opérateur d'Assistance technique / Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la modernisation du Musée National.

## LE MINISTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE,

- Vu la Constitution ;
  - Vu la Loi cadre N°096/12 du 05 Août 1996, relative à la gestion de l'environnement ;
  - Vu la Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques;
  - Vu La Loi N°2025/012 du 17 Décembre 2025 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
  - Vu le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant Organisation du Ministère des Marchés Publics;
  - Vu le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
  - Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
  - Vu L'arrêté N°0207/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de passation des Marchés des Départements Ministériels et Administrations Publics ;
  - Vu La Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2026 .
  - Vu Les textes régissant les corps de métiers ;
  - Vu Les normes en vigueur ;
  - Vu D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le Marché
- Considérant le procès-verbal de la réunion du 24/12/2025 de la Commission Centrale de Contrôle des Marchés de Services et de Prestations Intellectuelles;
- Considérant la lettre de la proposition d'attribution en date du 24/12/2025;
- Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1: L'entreprise suivante est déclarée attributaire pour le projet de recrutement d'un opérateur d'Assistance technique / Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la modernisation du Musée National.

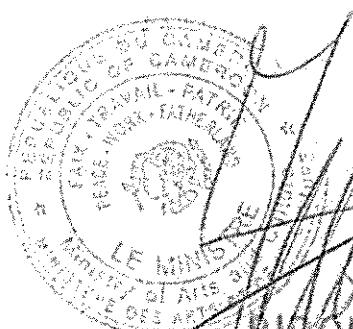
INTITULE	ADJUDICATAIRE	MONTANT TTC FCFA	DELAI D'EXECUTION
Recrutement d'un opérateur d'Assistance technique / Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la modernisation du Musée National	EXPERTISE FRANCE	391 606 329 (Trois cent Quatre vingt onze millions six cent six mille trois cent vingt neuf)	24 (Vingt-Quatre) mois

Article 2: Le mandataire de cet Etablissement est invité à se présenter à la Direction des Affaires Générales /Sous-direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance /Service des Marchés ; pour l'établissement du Marché correspondant .

Article 3: La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- \* MINMAP
- \* ARMP
- \* CIPM/MINAC
- \* CFC/MINAC



BYOUNG MKPATT